SYNDICAT POUR L'ETUDE ET LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DU SUD DEUX-SEVRES
(S.E.R.T.A.D.)
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
SECRETARIAT
LA CHESNAYE - 79260 SAINTE NEOMAYE
Tél. 05.49.25.32.09 - Fax. 05.49.05.35.16

REUNION DU LUNDI 10 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le dix du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni au secrétariat du Syndicat du Lambon à La Chesnaye de SAINTE NEOMAYE, sous la présidence de **Monsieur ROULLEAU Claude,** Président, en suite de la convocation en date du 4 mars 2014.

Nombre de membres en exercice : 40

ETAIENT PRESENTS :

MM.	ROULLEAU Claude	Président, Délégué du Syndicat du LAMBON
	LACOTTE Claude	Vice- Président, Délégué de ST MARTIN LES MELLE
	ROY Jean-Marie	Vice- Président, Délégué de CELLES SUR BELLE
	CHANTREAU Michel	Vice- Président, Délégué du SMPAEP de SAINT MAIXENT
	LAVAULT Claude	Vice- Président, Délégué du Syndicat du LAMBON
	LAURANT François	Délégué de CELLES SUR BELLE
	DON Philippe	Délégué de MELLE
	LAURIN Philippe	Délégué de ST LEGER LA MARTINIERE
	DECHAMPS Michel	Délégué de ST LEGER LA MARTINIERE
	VIOLLET Daniel	Délégué de ST MARTIN LES MELLE
	CASSAGNES Gérard	Délégué d'EXOUDUN
	RIVAULT Gilbert	Délégué de SAINTE BLANDINE
	GRUCELSKI Jean-Claude	Délégué de SAINTE BLANDINE
	BRACONNEAU Pierre	Délégué suppléant du SMPAEP de SAINT MAIXENT
	PERRON René	Délégué d'AVON
	NAUD Pierre	Délégué d'AVON
	BILLEROT Régis	Délégué de SALLES
	BERNARDEAU Dominique	Délégué de SALLES
	AUBIN Pierre	Délégué de SOUDAN
	METAIS Guy	Délégué de PAMPROUX
	PHELIPPEAU Jacques	Délégué de PRAILLES
	DANIAULT Alain	Délégué de BEAUSSAIS VITRE
	VOIX Pascal	Délégué de BEAUSSAIS VITRE
	LOMBARD Jacques	Délégué de THORIGNE

ABSENTS EXCUSES :

MM.	THEBAULT Michel	Vice- Président, Délégué de MELLE
	AUZURET Patrice	Délégué du SMPAEP de SAINT MAIXENT
	VIELLARD Jean-Paul	Délégué de SOUDAN
	INGRAND Emmanuel	Délégué de ST VINCENT LA CHATRE
	TRICHET Jacques	Délégué de ST VINCENT LA CHATRE
	CLERC Christian	Délégué d'EXOUDUN
	MORIN Jean-Pierre	Délégué du Syndicat A.E.P. de 4B
	FRAPPE Jean-Michel	Délégué du Syndicat A.E.P. de 4B
	BLANCHET Philippe	Délégué du Syndicat de LA MOTHE ST HERAY
	BOUFFET Pierre	Délégué du Syndicat de LA MOTHE ST HERAY
	GUILLOT Roland	Délégué de BOUGON
	JOFFRIT Christophe	Délégué de PRAILLES
	MORDENTI Hervé	Délégué de BEAUSSAIS VITRE
	BERNARD Jean-Paul	Délégué de THORIGNE
MMES	MARCHE Karine	Déléguée de PAMPROUX
	DAHMANI Leslie	Délégué de BEAUSSAIS VITRE
	PAIRAULT RABUSSEAU Paule	Déléguée de BOUGON

PERSONNALITES EXCUSEES :

MMME CROUZET Marie-Pierre Receveur Syndical
M. MERY Pierre C.A.E.D.S.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LACOTTE Claude

En début de séance, Monsieur le Président propose de :

Rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Curage des lagunes
- Consultation des assurances
- Création d'une régie de dépôt de chèques bancaires
- Nomination régisseurs suppléants – régie de dépenses usine de production
- Représentation des collectivités au sein du SERTAD

Le Conseil Syndical décide de rajouter les points ci-dessus à l'ordre du jour.

Adoption du Procès-Verbal du 17.02.2014

Aucune observation n'étant prononcée, le procès-verbal du 17 février 2014 est adopté à l'unanimité.

Adoption du Procès-Verbal du 24.02.2014

Aucune observation n'étant prononcée, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2013 – budget principal Production

Monsieur PERRON René, doyen d'âge, présente au Conseil Syndical le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Claude ROULLEAU, Président, après s'être fait présenté le budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET PRODUCTION	Résultat exercice 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2013	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	195 890.26		-18 044.93	177 845.33
EXPLOITATION	121 158.72	254 109.74	86 590.75	-46 360.27
TOTAL	**317 048.98**	**254 109.74**	**68 545.82**	**131 485.06**

Le report de fonctionnement est un déficit de 46 360.27€.

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte administratif 2013 – budget annexe étude Bassin Versant

Monsieur PERRON René, doyen d'âge, présente au Conseil Syndical le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Claude ROULLEAU, Président, après s'être fait présenté le budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE BASSIN VERSANT	Résultat exercice 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2013	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	5 073.85		-897.25	4 176.60
EXPLOITATION	-260 716.27		174 141.58	-86 574.69
TOTAL	**-255 642.42**		**173 244.33**	**-82 398.09**

Compte-tenu des restes à réaliser de 4 176.60 €, il n'y a pas de besoin de financement.

Détail des subventions :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne : 58%
- Région Poitou-Charentes : 7%
- Conseil Général 79 : 10%
- SERTAD : 12%
- SMPAEP de Saint-Maixent l'Ecole : 13%

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte administratif 2013 – budget annexe distribution

Monsieur PERRON René, doyen d'âge, présente au Conseil Syndical le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Claude ROULLEAU, Président, après s'être fait présenté le budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE DISTRIBUTION	Résultat exercice 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2013	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	17 756.55		-234 732.25	-216 975.70
EXPLOITATION	453 895.39	161 369.29	1 564.92	294 091.02
TOTAL	**471 651.94**	**161 369.29**	**-233 167.33**	**77 115.32**

Compte tenu des restes à réaliser de - 98 294.55 €, le besoin de financement est de 118 681.15 € (C°/1068 de 2013=118 681.15 €) le report en fonctionnement est donc de 175 409.87 €.

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte administratif 2013 – budget annexe analyses

Monsieur PERRON René, doyen d'âge, présente au Conseil Syndical le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Claude ROULLEAU, Président, après s'être fait présenté le budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE ANALYSES	Résultat exercice 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2013	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	0		0	0
EXPLOITATION	20 937.18		46 640.00	67 577.18
TOTAL	**20 937.18**		**46 640.00**	**67 577.18**

Il n'y a pas de restes à réaliser ni de déficit d'investissement donc pas de besoin de financement.

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Vote du compte administratif 2013 – budget annexe défense incendie

Monsieur PERRON René, doyen d'âge, présente au Conseil Syndical le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur Claude ROULLEAU, Président, après s'être fait présenté le budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ANNEXE DEFENSE INCENDIE	Résultat exercice 2012	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2013	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	-5 074.13		-1 289.99	-6 364.12
EXPLOITATION	5 738.82	5 074.13	-2 104.62	-1 439.93
TOTAL	**664.69**	**5 074.13**	**-3 394.61**	**-7 804.05**

Le report de fonctionnement est un déficit de 1 439.93 €

2°) constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation Compte de Gestion 2013 du budget principal - PRODUCTION

Le Conseil Syndical :

↳ Après s'être fait présenter le budget annexe unique de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

↳ Considérant que les écritures du comptable sont identiques à celles figurant au compte administratif 2013,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation Compte de Gestion 2013 du budget annexe – ETUDE BASSIN VERSANT

Le Conseil Syndical :

↳ Après s'être fait présenter le budget annexe « Etude Bassin Versant » de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « Etude du Bassin Versant » de l'exercice 2013,

↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

↳ Considérant que les écritures du comptable sont identiques à celles figurant au compte administratif du budget annexe « Etude du Bassin Versant » 2013,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation Compte de Gestion 2013 du Budget annexe - DISTRIBUTION

Le Conseil Syndical :

↳ Après s'être fait présenter le budget annexe « Distribution » de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « Distribution » de l'exercice 2013,

↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

↳ Considérant que les écritures du comptable sont identiques à celles figurant au compte administratif du budget annexe « Distribution » 2013,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation Compte de Gestion 2013 du budget annexe - ANALYSES

Le Conseil Syndical :

↳ Après s'être fait présenter le budget annexe « Analyses » de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « Analyses » de l'exercice 2013,

↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

↳ Considérant que les écritures du comptable sont identiques à celles figurant au compte administratif du budget annexe « Analyses » 2013,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation Compte de Gestion 2013 du budget annexe – DEFENSE INCENDIE

Le Conseil Syndical :

↳ Après s'être fait présenter le budget annexe « Défense incendie » de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

↳ Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe « Défense incendie » de l'exercice 2013,

↳ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

↳ Considérant que les écritures du comptable sont identiques à celles figurant au compte administratif du budget annexe « Défense Incendie » 2013,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation de résultat du Budget Principal - PRODUCTION

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur ROULLEAU,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2013,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de 86 590.75 euros

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	86 590.75 €
<u>EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2013</u> **Affectation obligatoire** ***A l'exécution du virement à la section d'investissement pour*** **Solde disponible** Affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté Report à nouveau débiteur pour	 0 € - 46 360.27 €

Affectation de résultat du Budget Annexe – ETUDE BASSIN VERSANT

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur ROULLEAU,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2013,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de 174 141.58 euros.

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	174 141.58 €
<u>EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2013</u> **Affectation obligatoire**	

A l'exécution du virement à la section d'investissement pour	0 €
Solde disponible	
Affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté Report à nouveau débiteur pour	- 86 574.69 €

Affectation de résultat du Budget Annexe - DISTRIBUTION

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur ROULLEAU,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2013,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de 1564.92 euros.

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	1564.92 €
<u>EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2012</u>	
Affectation obligatoire	
A l'exécution du virement à la section d'investissement pour	118 681.15 €
Solde disponible	
Affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté Report à nouveau créditeur pour	175 409.87 €

Affectation de résultat du Budget Annexe - ANALYSES

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur ROULLEAU,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2013,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de 46 640.00 euros.

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2012

RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	46 640.00 €
<u>EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2012</u> **Affectation obligatoire** ***A l'exécution du virement à la section d'investissement pour*** **Solde disponible** Affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté Report à nouveau créditeur pour	 0 € 67 577.18 €

Affectation de résultat du Budget Annexe – DEFENSE INCENDIE

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur ROULLEAU,

- Après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2013,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,
- Constatant que le compte financier fait apparaître un déficit d'exploitation de 2104.62 euros.

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

RESULTAT DE L'EXERCICE : DEFICIT	- 2104.62 €
<u>EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2012</u> **Affectation obligatoire** ***A l'exécution du virement à la section d'investissement pour*** **Solde disponible** Affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté Report à nouveau débiteur pour	 0 € -1439.93 €

Vote du budget unique 2014 du budget principal - PRODUCTION

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Unique 2013 qui s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- ⇨ Section de fonctionnement 2 484 407.71 €
- ⇨ Section d'investissement 1 053 926.48 €

Vote du budget unique 2014 du budget annexe – ETUDE BASSIN VERSANT

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Annexe Etude Bassin Versant 2013 qui s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- ⇨ Section de fonctionnement 422 774.69 €
- ⇨ Section d'investissement 4 176.60 €

Vote du budget unique 2014 du budget annexe - DISTRIBUTION

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Annexe Distribution 2013 qui s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- ⇨ Section de fonctionnement 2 280 132.58 €
- ⇨ Section d'investissement 903 903.86 €

Vote du budget unique 2014 du budget annexe - ANALYSES

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Annexe Analyses 2013 qui s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- ⇨ Section de fonctionnement 117 577.18 €
- ⇨ Section d'investissement 10 000.00 €

Vote du budget unique 2014 du budget annexe – DEFENSE INCENDIE

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Annexe Défense Incendie 2013 qui s'établit tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- ⇨ Section de fonctionnement 37 401.05 €
- ⇨ Section d'investissement 23 833.01 €

Curage des lagunes

Monsieur le Président informe l'Assemblée que pour le bon fonctionnement de l'usine de production, il est nécessaire d'effectuer un curage des lagunes.

Les trois entreprises susceptibles de réaliser ces travaux ont été contactées :

- FERS : 40 000 €/an HT
- SEDE : 29 680 €/an HT
- SEMEO n'a pas répondu

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SEDE pour effectuer les travaux et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Consultation des assurances

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en 2011, le Conseil Syndical a demandé à la société Protectas de renégocier tous les contrats d'assurance au SERTAD.

Ceux-ci arrivant à terme le 31.12.2014, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à demander à la Société Protectas une étude pour leur renégociation et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Création d'une régie de dépôt de chèques bancaires

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que notre règlement stipule que les travaux de branchement sont payables d'avance ; le chèque bancaire de l'abonné n'est encaissé qu'une fois les travaux réalisés, soit deux à trois semaines après leur dépôt.

Afin de répondre à la règlementation et après accord du Comptable du Trésor Public, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de créer une régie de dépôt de chèques bancaires et de nommer comme régisseur Monsieur RINGEVAL Fabien et régisseurs suppléants : Madame FOUCHE Myriam, Madame FRAPPIER Catherine, Madame GOUDEAU Valérie et Madame HIPEAU Caroline.

Nomination régisseurs suppléants – régie de dépenses usine de production

Monsieur le Président informe l'Assemblée que pour le bon fonctionnement de l'usine, les employés sont amenés à effectuer des dépenses de petite valeur qui ne peuvent être réglées qu'en espèces.

Le 24 juin 2003, le Conseil Syndical a décidé la création d'une régie pour les menues dépenses. Monsieur BAZIREAU Eric, a été nommé régisseur et messieurs AIME Jean-Marie, DROCHON Thierry, TURPAULT David et Monsieur DAUDE Mickaël régisseurs suppléants.

Après accord du Comptable du Trésor Public, le Conseil Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Retirer Monsieur TURPAULT David qui a quitté la collectivité
- Ajouter Messieurs METAIS Didier, ROSSARD Mathieu et MIMAULT Jean-Michel comme régisseurs suppléants.

Représentation des collectivités au sein du SERTAD

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de statuer lors d'une prochaine assemblée qui sera fixée fin 2014, afin de modifier la représentation de chaque collectivité au sein du SERTAD à compter du 1er janvier 2015, date à laquelle le Syndicat du Lambon intégrera le SERTAD.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 heures 30.

Les membres, Le Président,